Mise en place d'un service de location de Vélos à assistance électrique

Le Pays de la Châtre en Berry a été élu territoire d'expérimentation d'une étude sur la mobilité dans les milieux ruraux en 2019 menée par la Région Centre Val de Loire. Cette thématique a mobilisé les élus ainsi que les habitants à travers un questionnaire qui a réuni plus de 300 réponses. Ce diagnostic a permis de mettre en lumière la complexité des conditions de mobilité sur le territoire. Ainsi, le Pays souhaite réduire la vulnérabilité des habitants en améliorant son accessibilité.

Depuis 2019, le Pays de La Châtre en Berry a été lauréat des appels à projet « TENMOD » et « AVELO 2 ». L'appel à projet TENMOB a joué un rôle de lancement à cette dynamique territoriale. Il soutient 4 solutions de mobilités du programme d'action et notamment la création d'un service de vélos à assistance électrique. L'appel à projet « AVELO 2 » plus spécifique à l'accompagnement, à la définition, à l'expérimentation et à l'animation de politiques cyclables vient compléter ce dispositif à travers 3 axes majeurs :

- Développer l'usage du vélo dans les transports quotidiens
- Sensibiliser les habitants et participer au changement de mentalité
- Apporter une solution alternative à la voiture individuelle

Dans ce cadre, le Pays de la Châtre en Berry a acquis 15 vélos à assistance électrique et délègue la gestion locative à des partenaires locaux. L'ambition est de proposer un service de location de vélos électriques de courte et moyenne durée. Les locations sont donc possibles à la demi-journée, à la journée, à la semaine et au mois.

Le syndicat coordonne le service, la relation avec les partenaires, et la gestion du matériel puisqu'il agit en tant que propriétaire des VAE. Ces partenaires appelés « points-relais » sont répartis sur la Communauté

de Communes de la Marche Berrichonne, la CC du Val de Bouzanne, et la CC de La Châtre et Sainte-Sévère.

La gestion locative est assurée par la Maison du Tourisme de Neuvy-Saint-Sepulchre, l'association « A La Bonne Vauvre » à Crozon-sur-Vauvre et la Maison d'hôtes « La Grange » à Nohant-Vic. Chaque point-relais possède 5 VAE et propose gratuitement à la location des options d'équipement tels qu'un panier arrière, une sacoche ou encore un siège-bébé pour répondre aux besoins des usagers.

Les conditions de location :

- L'usager contact le point-relais pour connaître les disponibilités des vélos et les horaires d'ouverture.
- L'usager se rend au point-relais concerné et signe le contrat de location et la fiche état des lieux du ou des VAE loué(s). Il fournit une pièce d'identité ou un passeport ainsi qu'une caution de 1000 euros par VAE (par chèque ou empreinte bancaire selon le point-relais).
- L'usager doit disposer d'une assurance valide. La responsabilité civile de l'usager le couvre en cas d'accident.

La mise à disposition des VAE est prévue pour une durée expérimentale de 1 an d'août 2022 à juillet 2023. En fonction de son succès, l'acquisition d'autres VAE et l'identification d'autres points-relais de mise à disposition sur le territoire pourront être envisagés.

Le projet est réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 2 et du programme TENMOD.
L'opération est cofinancée par la région Centre Val de Loire.